

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2024**

Le 17 juin 2024 à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire
Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, Mme Nadège ESTEVES,

Excusés : Mme Florence MULTON qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI, M. Patrick LELIEVRE

Absentes non excusées : Mmes Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-Luc DUBAN,

M. Yvan DERAMBURE a été élu secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion précédente (10 juin 2024), le Conseil municipal peut donc délibérer valablement sans condition de quorum.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision modificative du budget
- 2) Appel à projet déconnexion des eaux pluviales
- 3) Informations diverses

1. Décision modificative du budget

Monsieur LEPOETRE expose les mouvements de crédit suivants :

En Investissement :

→ Recettes : inscription de l'accord de financement du DEPARTEMENT pour les travaux de la voie douce Rue de la Vierge Marie + 9 845 Euros

→ Dépenses : prévoir des crédits complémentaires pour la cantine suite à l'acquisition de nouveaux chariots de lavage + 1 000 Euros

Actualisation du prix de la pompe à chaleur maison médicale + 1 000 Euros

Et rééquilibrage du budget en diminuant le montant prévu de l'emprunt

DEPENSES		RECETTES	
2181-989 Maison médicale Pompe à chaleur	+1 000.00	1323-999 Subv -Département voie douce rue de la V Marie	+ 9 845.00
2188-962 Cantine - Divers	+1 000.00	1641 Emprunt.	-7 845.00
TOTAL	2 000.00		2 000.00

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modification de budget ci-dessous.

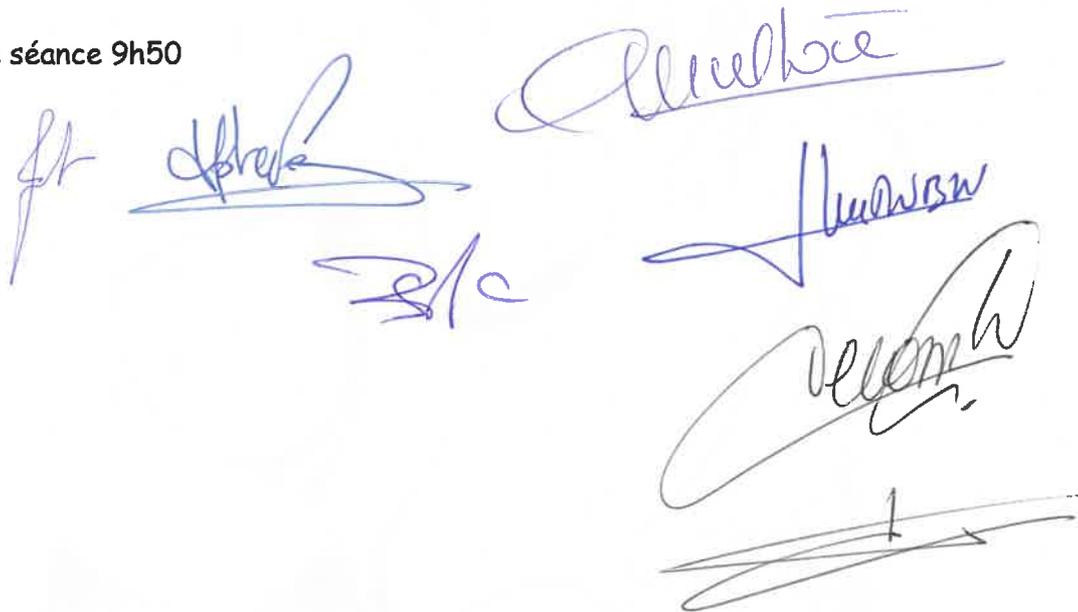
2. Appel à projet déconnexion des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique que la surface à déconnecter concernant la mairie n'est pas suffisante pour l'agence de l'eau Artois Picardie et ne peut donc pas bénéficier de subvention.

Madame ZOUINI émet le souhait d'avoir un temps de parole dans les « informations diverses » lors des prochains conseils municipaux.

Pour répondre à la question de Madame DEFERT, Monsieur LEPOETRE précise que, lors de la tenue du bureau de vote, le Président suppléant remplace le Président de scrutin si absence . Ce dernier est responsable du déroulement des opérations de vote même en cas d'absence.

Fin de séance 9h50



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Lepoet', 'Zouini', 'Defert', and 'Maire'.